

Quelles sont les réglementations concernant les plantations de haies, d'arbres et d'arbustes ?



Renseignez-vous bien sur les dimensions que votre arbre aura à l'âge adulte tant en hauteur qu'en largeur de couronne (partie aérienne de l'arbre comprenant l'étalement des branches) ou encore en étalement et en volume des racines et n'oubliez pas que votre arbre peut grandir pendant de nombreuses années.

Je vous déconseille fortement de planter un arbre à grand développement dans un petit jardin car il pourrait devenir gênant voir dangereux pour votre habitation.

Il arrive parfois de trouver de très grands arbres trop proches d'une maison, d'un câble électrique ou de voir des racines brisant une terrasse, une canalisation et parfois la route pour les arbres plantés trop près de la chaussée. Un arbre ou arbuste trop grand ou trop envahissant peut créer des tensions avec vos voisins. Pour éviter ces problèmes, il est important de connaître les caractéristiques de son terrain, les dimensions de l'arbre à maturité, la place disponible dans votre jardin ainsi que les distances légales de plantation.